



Avis d'Appel Public à la Concurrence

1. Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de VIVONNE, représentée par Madame Rose-Marie BERTAUD, Maire

Adresse : 4 avenue de Bordeaux – 86 370 VIVONNE

Tél : 05-49-43-41-05

Adresse mail : contact@vivonne.fr

Site internet : www.vivonne.fr

2. Mode de passation du marché :

Procédure adaptée, articles R. 2123-1 et R. 2172-1 du Code de la commande publique.

3. Objet du marché :

Objet du marché : mission de Maîtrise d'Œuvre relative à des travaux de rénovation des vestiaires de l'aire aquatique de Vivonne.

Type de marché : marché de maîtrise d'œuvre.

4. Lieu d'étude :

2 rue de la prairie de Vounant – 86 370 Vivonne (86)

5. Visite Obligatoire :

Une visite du site sera possible mais non obligatoire. Les candidats qui souhaitent visiter le site préalablement à leur offre peuvent contacter Monsieur Didier BRAULT (DST) à l'adresse mail suivante : dst@vivonne.fr ou par téléphone au 06-08-09-25-78 ou Monsieur Dylan MINAULT (Responsable de l'AIRE AQUATIQUE) par téléphone au 06.82.66.55.26.

6. Délai :

Début souhaité de la mission : **octobre 2025**.

7. Caractéristiques principales :

L'opération concerne des travaux de rénovation des vestiaires de l'aire aquatique. Ils comprennent des travaux de reprise des plafonds, y compris des ventilations et éclairages, des murs et des sols ainsi que la réhabilitation des casiers des vestiaires.

8. Conditions relatives au marché

- Chaque candidat ne pourra remettre qu'une seule offre.
- Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.
- Délai global de paiement : 30 jours.

9. Modalités d'obtention du dossier :

Le Dossier de Consultation est téléchargeable sur le site www.marches-securises.fr.

10. Date limite de réception des offres : 15 septembre 2025 à 12h00.

11. Critères de jugement des offres :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères suivants pondérés :

| Critères | Pondération |
|--|--------------------|
| Montant de l'offre (voir détail dans le règlement de consultation) | 40% |
| Approche méthodologique | 20% |
| Moyens humains affectés à l'exécution de la mission | 20% |
| Délais de réalisation (disponibilité de l'équipe pour mener à bien la mission) : date de début de la mission ou engagement à commencer à la date indiquée par la collectivité et surtout appréciation du calendrier d'exécution de la mission permettant d'atteindre l'objectif fixé par la collectivité | 20% |

12. Négociation :

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier, ou non, avec les trois offres les mieux classées. La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, en respectant les principes de transparence des procédures, d'égalité de traitement, d'intangibilité de l'offre, de confidentialité de l'offre.

13. Adresse où les offres doivent être transmises y compris renseignements administratifs et techniques :

Les candidats devront remettre leurs offres par transmission électronique sur la plateforme dématérialisée : www.marches-securises.fr

14. Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Commune de Vivonne : 4 avenue de Bordeaux BP 70010 - 86 370 Vivonne

15. Délais et voies de recours :

Instance chargée des recours amiables :

Comité consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics
4bis, Esplanade Charles de Gaulle 33077 BORDEAUX cedex

Tél : 05.56.90.65.30

Télécopie : 05.56.90.65.00

Instance chargée des recours contentieux :

Tribunal Administratif de Poitiers

15, rue de Blossac 86000 Poitiers

Tél : 05.49.60.79.19

Télécopie : 05.49.60.08.09.

Recours en référé précontractuel avant la signature du marché, par application des articles L. 551-1 à L. 551-12 du Code de Justice Administrative.

Recours en référé contractuel après la signature du marché, dans les trente et un jours qui suivent la date publication de l'avis d'attribution du contrat au Journal Officiel de l'Union Européenne, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date conclusion de celui-ci, conformément aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du même Code.

Recours en contestation de la validité du contrat vous est ouvert, devant le même tribunal, dans les deux mois qui suivent l'accomplissement des mesures de publicité de l'attribution du marché.

16. Date d'envoi à la publication : 08 juillet 2025